

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2576/2018	Objet : Signature de la Convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2018-2019.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 7

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 19H00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Marie-Paule BOILLOT donne pouvoir à Sylvie GERINTE,

Jean-Luc DESPREZ donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Danielle METRAL, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI,

Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Pierre BORNE.

Absents : Alphonse BOYE, Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'avis de la Commission Enfance-Jeunesse -Scolaire du 17 décembre 2018 ;**Considérant** que la Caisse d'Allocations Familiales renouvelle le dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » ;**Considérant** que l'action municipale répond aux attentes de la CAF dans le cadre de son dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » ;**Considérant** que la convention d'Objectifs et de Financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité :****ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2018-2020, ci-annexée.**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 décembre 2018

Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie